

Note de présentation du Compte Administratif 2022, à destination du public

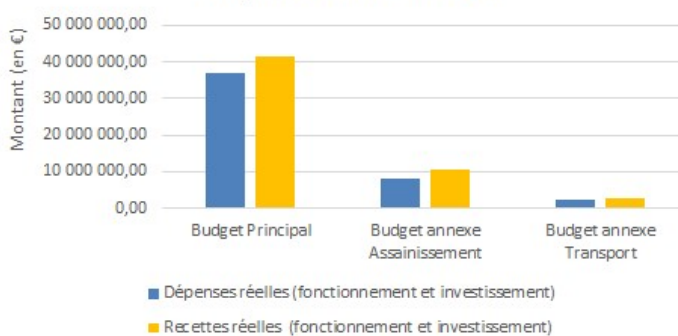
Les budgets gérés par la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

La 2CCAM enregistre ses dépenses et recettes dans 3 budgets distincts. Le premier, et le plus important, est le Budget Principal qui regroupe les opérations afférentes à la gestion des déchets, aux installations sportives, mais aussi les charges liées aux emprunts, entre autres. Elle perçoit également des recettes issues de la fiscalité, des dotations de l'État ou des produits des services aux usagers.

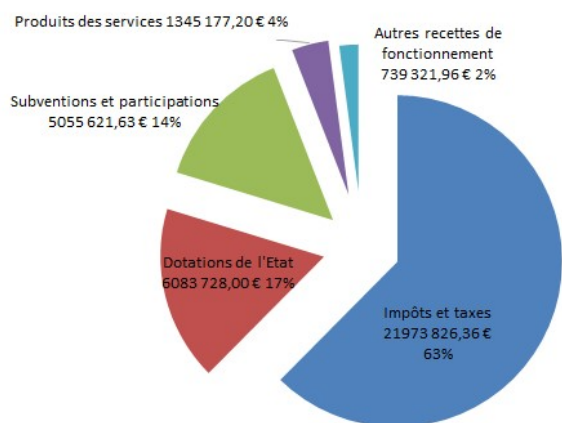
Le second budget est destiné au service d'assainissement qui est défini en comptabilité publique comme un service à caractère industriel et commercial. C'est-à-dire que les recettes générées par les usagers (les clients du service) doivent couvrir l'intégralité des dépenses (traitement des eaux usées, entretien des installations, création de réseaux, etc.).

Enfin le troisième budget est celui du Transports, qui a été créé au printemps 2022 afin de répondre à l'obligation de suivre cette compétence sur un budget individualisé puisque tout comme le budget Assainissement il s'agit d'un SPIC (service à caractère industriel et commercial).

Part représentative des budgets dans le total des dépenses et recettes de la 2CCAM, selon le compte administratif 2022



Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2022
du Budget Principal



Les recettes de fonctionnement du Budget Principal

En 2022, les recettes fiscales sont en progression par rapport à l'année 2021. La principale raison est due à une inflation forte, qui impacte les bases fiscales annuelles (+3,4% par rapport à l'année précédente).

De plus, la 2CCAM a relevé le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui s'établit désormais à 9,92 %.

Les dotations versées par l'État aux collectivités est le second poste de recettes de la 2CCAM. Elles poursuivent leur recul par rapport à 2021, avec 97 687 € en moins.

En 2022, les recettes issues des services sont en progression par rapport à l'année 2021, notamment celles provenant des entrées constatées au centre aquatique qui retrouvent un niveau quasi équivalent à la période avant Covid.

Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal

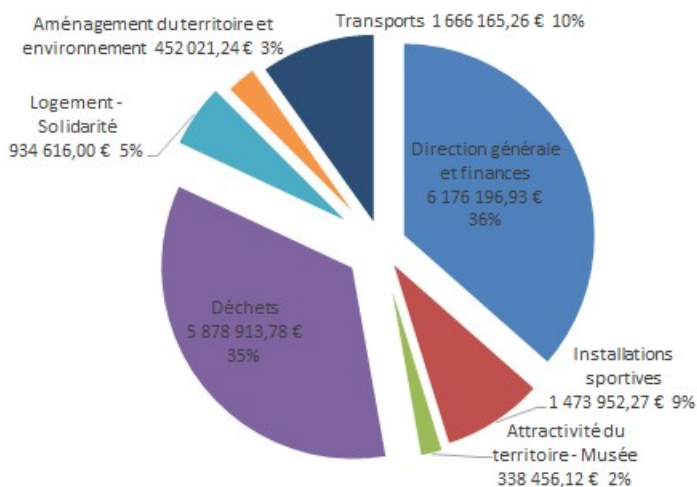
La gestion des déchets (collecte, traitement, exploitation des déchèteries, prévention) est le principal poste de dépenses de la collectivité.

Le budget annexe transport a été créé au 1er avril 2022, une part importante de dépenses apparaissent encore cette année dans le budget principal notamment pour les facturations pour les skibus sur les stations des Carroz et de Flaine.

Un certain nombre d'opérations sont enregistrées dans le pôle « Direction Générale et finances » comme le remboursement des intérêts d'emprunt (129 129,02 € en 2022), le reversement de la taxe GEMAPI au SM3A (954 713 €), le reversement du loyer de la gendarmerie de Scionzier (549 999,96 €) ou encore la subvention à Cluses Arve et montagnes Tourisme (650 000 €).

Les attributions de compensation (non intégrées au graphique ci-contre) correspondent à la fiscalité issue de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la communauté de communes dès sa création, qu'elle reverse à ses communes membres, déduction faite des sommes nécessaires à l'exercice de ses compétences. Elles s'élèvent en 2022 à 15 562 203 €.

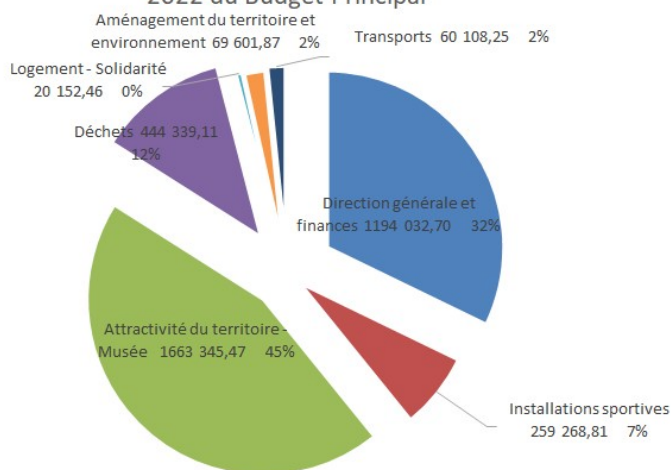
Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2022 du Budget Principal (hors attributions de compensation)



En 2022, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a versé la dotation de solidarité communautaire dans les domaines suivants :

- Solde protocole d'accord sur DSC 2017-2021 : 420 674,99 €
- DSC obligatoire 2022 : 56 472,50 €
- DSC Services communs : 41 917,03 €
- DSC tourisme : 120 263,26 €

Dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2022 du Budget Principal



Les dépenses d'investissement du Budget Principal

En matière d'investissement, l'année 2022 a été marquée pour les installations sportives par la restructuration de la piste d'athlétisme (139 257,13 €).

La 2CCAM poursuit le renouvellement de son parc de points d'apport volontaire (déchets ménagers et tri) pour 444 339,11 €.

Elle a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier pour 1 137 136,43 € dans le domaine d'attractivité du territoire.

Enfin, dans le pôle « Direction générale et finances » on retrouve le remboursement du capital des emprunts (559 061,31 €), les travaux du local de l'office de tourisme (369 276,80 €) et les premières études pour l'aménagement du futur siège (130 488,78 €) entre autres.

Les recettes d'investissement du Budget Principal

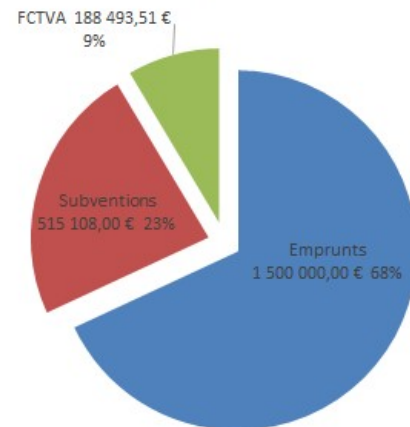
La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a contractualisé un emprunt en 2022 à hauteur de 1 500 000 €.

Elle bénéficie également du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui permet aux collectivités dont les activités ne sont pas assujetties à la TVA de récupérer environ 16% du montant investi sous forme de reversement.

Elle perçoit régulièrement des subventions suite à la réalisation de projets comme ceux engagés pour la rénovation des installations sportives.

Il est à noter que la majeure partie des investissements sont autofinancés, c'est-à-dire que la 2CCAM utilise l'épargne qu'elle est en capacité de dégager de son fonctionnement et les excédents qu'elle a pu reporter des années précédentes.

Recettes d'Investissement du Compte Administratif 2022 du Budget Principal



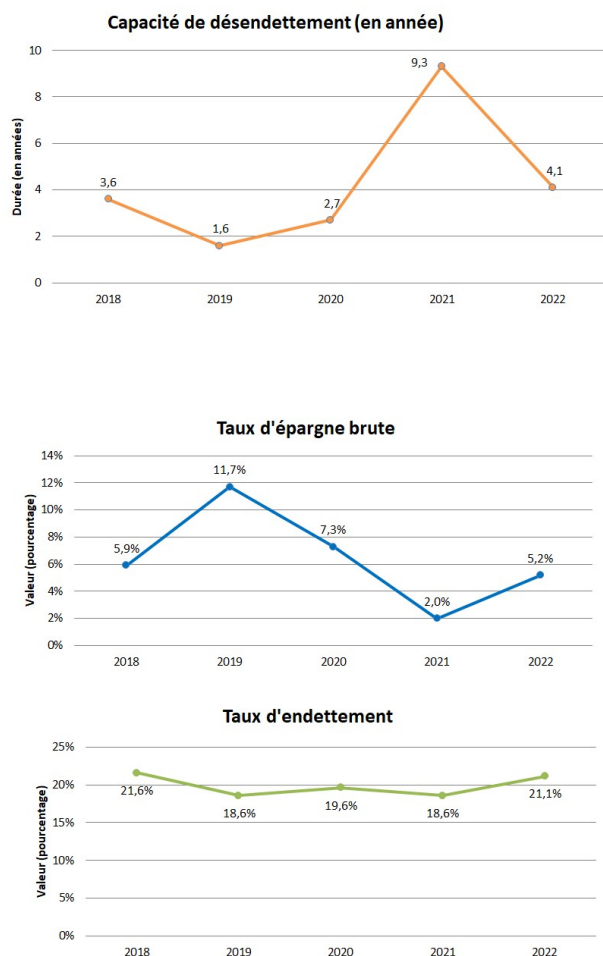
Les indicateurs pertinents d'analyse

Pour analyser sa santé financière, la 2CCAM mesure 3 indicateurs principaux.

La capacité de désendettement estime le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette si elle affectait toutes ses ressources disponibles (épargne) à ce poste de dépense. La 2CCAM se situe à un très bon niveau puisque sa capacité de désendettement est de 4,1 années alors qu'il est recommandé de ne pas excéder 10 ans.

Le taux d'épargne brute mesure la capacité d'une collectivité à dégager de l'épargne pour financer des projets en investissement. La moyenne nationale se situe à 17,6% mais la 2CCAM redistribue une très importante partie de ses ressources via les Attributions de Compensation, ce qui fausse les valeurs.

Enfin, le taux d'endettement apprécie le poids de la dette dans le total du budget. Ici encore la 2CCAM dispose d'un indicateur très positif puisque la moyenne nationale est de 83,6%.



Le budget annexe d'Assainissement

Le service public d'assainissement est considéré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

Il regroupe l'assainissement collectif, qui est de loin le principal service en terme de volumes financiers, mais également l'assainissement non collectif ou encore le dispositif Arve Pure qui contrôle et accompagne les entreprises dans l'évolution de leurs moyens de production pour réduire les rejets polluants dans les réseaux et le milieu naturel.

La principale source de financement provient des redevances d'assainissement payées par les usagers. Celle-ci est réglée selon le volume d'eau consommé.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) est payée de manière ponctuelle par les propriétaires d'habitations qui sont nouvellement raccordées au réseau d'assainissement collectif et pour les résidences dont la surface habitable est augmentée, lors de travaux notamment.

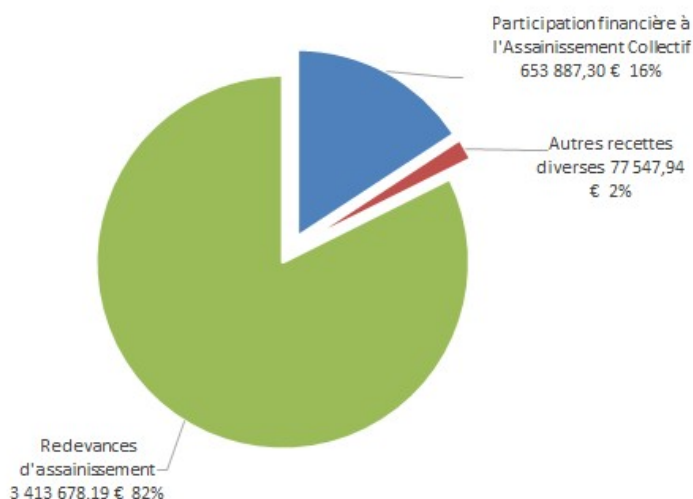
Au niveau des dépenses, le traitement des eaux usées des résidents des communes de Cluses, Marnaz, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez est effectué à la station d'épuration (STEP) de Marignier, qui est gérée par le SYDEVAL. Les habitants de la commune de Mont-Saxonnex voient leurs eaux usées traitées à la station d'épuration de Bonneville, sous gestion de la Régie des Eaux Faucigny Glières.

Sur le reste du territoire, la 2CCAM dispose de stations sur les communes d'Arâches-la-Frasse, Magland, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir et sur le secteur de Flaine. Leur gestion est déléguée à un prestataire qui se rémunère par une fraction de la redevance d'assainissement.

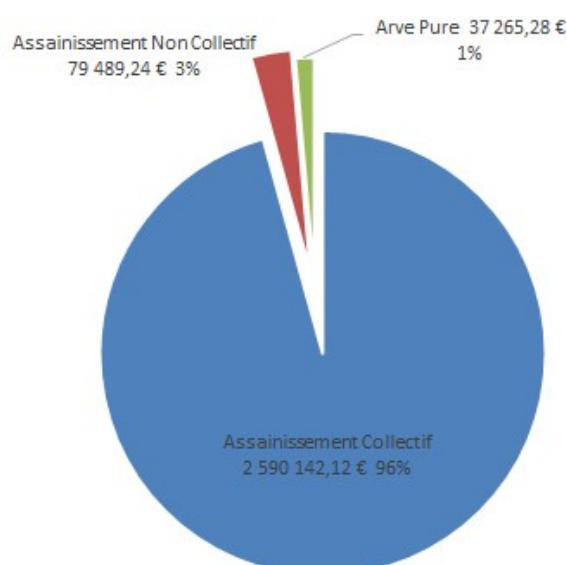
La 2CCAM poursuit les nombreux travaux engagés dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissement pour un coût de plus de 4 millions d'euros en 2022.

Pour financer ces travaux, la 2CCAM n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. Elle bénéficie de nombreuses subventions provenant de l'État, du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant global de 1 003 266,05 €.

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif
2022 du Budget annexe Assainissement



Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif
2022 du Budget annexe Assainissement



Le budget annexe Transports

Le service public de transports est tout comme l'assainissement un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

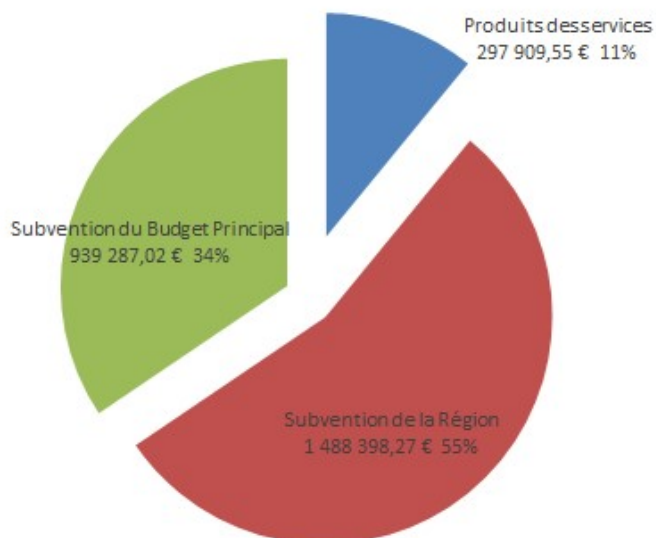
Ce budget regroupe le transport scolaire, le transport urbain, le transport à la demande et la mobilité douce.

Les tarifs appliqués aux usagers et la subvention reçue de la Région ne permettant pas de couvrir le coût du service, les recettes sont complétées par le versement par le budget principal de la 2CCAM d'une subvention d'équilibre telle que prévue par le Code des Transports et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Au niveau des dépenses, les principaux postes concernent le règlement des circuits de transports urbains et scolaires aux prestataires de la collectivité dans le cadre d'un marché public.

Les autres dépenses sont liées à des études pour le plan de mobilité et l'aménagement des pistes cyclables dans les communes balcons, mais également des frais pour la station vélo, la communication d'informations sur le réseau entre autres.

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Transports



Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Transports

